



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vendredi 14 juillet 1967

Quarante-troisième session

à 10 h 45

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

| | <i>Pages</i> |
|--|--------------|
| Point 2 de l'ordre du jour: | |
| Examen général de la politique économique et sociale internationale (<i>suite</i>) | |
| Orateurs: | |
| M. Jenks (OIT) | 37 |
| M. Gregh (France) | 40 |
| M. Goldschmidt (Etats-Unis d'Amérique) | 43 |
| M. Ahmad (Pakistan) | 46 |
| M. Labouisse (FISE) | 48 |

Président : M. M. KLUSAK (Tchécoslovaquie).

Présents :

Les représentants des Etats suivants : Belgique, Cameroun, Canada, Dahomey, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Guatemala, Inde, Iran, Koweït, Libye, Maroc, Mexique, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Chine, Grèce, Indonésie, Israël, Italie, Japon, République arabe unie, République centrafricaine, Yougoslavie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant : République fédérale d'Allemagne.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale (E/4332, E/4343, E/4352 et Corr.1 et Add.1, E/4353 et Add.1 et Add.1/Corr.1, E/4361, E/4362 et Corr.1, E/4363 et Add.1 et 2, E/4370, E/4378, E/4392, E/4396 et Add.1 à 3 et Add.1/Corr.1; E/CN.11/L.184, E/CN.11/L.185/Rev.1; E/CN.12/767, E/CN.12/768; E/CN.14/370, E/CN.14/397; E/ECE/656) (*suite*)

1. M. JENKS (Organisation internationale du Travail) dit que la situation actuelle en Afrique occidentale,

centrale et méridionale, dans le Sud-Est asiatique et au Moyen-Orient souligne encore davantage l'ampleur des responsabilités qui incombent à la communauté internationale. Le système des Nations Unies a deux buts : maintenir la paix et la sécurité internationales, encourager le progrès social et assurer un meilleur niveau de vie dans une plus grande liberté. Ces objectifs ne sont ni distincts, ni même complémentaires. Comme le proclame la Constitution de l'OIT, il ne peut y avoir de paix universelle et durable sans justice sociale ; inversement, il ne peut y avoir de justice sociale sans une paix véritable, que ni les activités de maintien de la paix, ni celles qui visent à l'édifier, ne peuvent remplacer. L'OIT compte sur l'Organisation des Nations Unies pour maintenir la paix et offre de coopérer sans réserve à l'édification de la paix dans le monde. Bien que les problèmes politiques de l'heure ne soient pas de son ressort, l'OIT entend assumer pleinement le rôle déterminant qui lui échoit dans la mise en œuvre des notions fondamentales de justice et d'humanité.

2. L'amélioration du sort de l'humanité entière repose sur trois principes essentiels : le principe de la tolérance et du bon voisinage, le principe de la dignité et de la valeur de la personne humaine et enfin le principe du progrès économique et social de tous les peuples.

3. Sans tolérance et bon voisinage, il ne peut y avoir de solution aux problèmes économiques et sociaux des régions troublées du monde. L'OIT ne peut aider à résoudre ces problèmes que si les parties directement intéressées le lui demandent. Elle est alors toute disposée à participer pleinement aux efforts en vue d'aider ces régions à jouir, dans la liberté, de la prospérité économique et de la justice sociale. Le principe de la dignité et de la valeur de la personne humaine implique que tous ces efforts soient soumis à l'obligation primordiale de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, tandis que le principe du progrès économique et social de tous les peuples implique une volonté renouvelée d'attaquer énergiquement, à l'échelle mondiale, le problème de la stabilité et de la croissance économiques et celui de la répartition et de l'utilisation équitables des ressources mondiales. Ces deux préoccupations occupent une place prépondérante dans les programmes de l'OIT. Son programme de mise en valeur des ressources humaines a trait au facteur le plus important de la croissance économique : le facteur humain. Son programme sur les conditions de travail et de vie doit aider dans une large mesure les nations à résoudre le problème urgent de la répartition et de l'utilisation équitables des ressources mondiales. Son programme relatif aux institutions sociales doit contribuer aux processus de développement institutionnel

sans lequel ni l'un ni l'autre des deux problèmes précédents ne peuvent être résolus dans la paix.

4. Les activités actuelles de l'OIT étant décrites dans le rapport dont le Conseil est saisi (E/4345), M. Jenks se bornera à ne mentionner que quelques points d'une importance exceptionnelle.

5. La mise en valeur des ressources humaines, facteur essentiel du développement économique, reste la tâche la plus urgente de l'OIT. Sans personnel qualifié, judicieusement utilisé, les réalisations sociales seront inévitablement déphasées par rapport aux possibilités exaltantes qu'offre le progrès scientifique et technique. Au cours des douze derniers mois, l'OIT a pris deux mesures importantes au niveau régional. Le Plan d'Ottawa pour le développement des ressources humaines, adopté à l'unanimité en septembre 1966, par sa huitième Conférence régionale américaine, recommande que chaque pays du continent américain élabore, en vue de l'utilisation et de la mise en valeur de ses ressources humaines, des plans et des programmes concrets qui soient totalement intégrés dans les politiques et les plans ayant trait au développement économique et social général et à l'enseignement. Le Plan d'Ottawa définit aussi la manière dont l'OIT peut aider à la mise en œuvre de ces plans et programmes et il offre un cadre commun pour l'adoption des mesures indispensables en matière de ressources humaines, si l'on veut intensifier l'industrialisation et la croissance économique. Le Plan régional de main-d'œuvre pour l'Asie, lancé par la Commission consultative asiatique de l'OIT à Singapour en décembre 1966, doit offrir un cadre semblable en vue de l'utilisation des ressources humaines inégalement réparties de l'Asie pour la satisfaction de ses besoins. Le travail pratique de préparation nécessaire pour concrétiser ces plans est actuellement en cours. Cela n'est que le début d'une série de mesures analogues visant à l'élaboration d'un programme mondial de mise en valeur des ressources humaines pour le cinquantième anniversaire de l'OIT, en 1969. Un tel programme pourra contribuer de manière déterminante à assurer à la deuxième décennie des Nations Unies pour le développement bien plus de succès qu'à la première.

6. Dans ce domaine, l'OIT attachera une importance primordiale aux répercussions que peut avoir une croissance démographique rapide sur les possibilités de formation et d'emploi. A sa dernière session, la Conférence internationale du Travail a décidé à l'unanimité d'inviter le Bureau international du Travail (BIT) à entreprendre une étude détaillée de cette question portant en particulier sur les pays en voie de développement, à coopérer étroitement en ce domaine avec les Nations Unies et d'autres organisations internationales et à proposer d'autres mesures du ressort de l'OIT. Ce mandat permettra à l'OIT de prendre une part active à tout programme concerté des Nations Unies.

7. En ce qui concerne les droits de l'homme, l'événement marquant de l'année écoulée a été l'adoption à l'unanimité, par l'Assemblée générale des Nations Unies, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le Conseil d'admini-

nistration du BIT a été unanime à se féliciter de leur adoption et a promis l'entière coopération de l'organisation pour ce qui est des droits relevant de sa compétence. Par la suite, cette position a été approuvée à l'unanimité par la Conférence internationale du Travail, qui a invité les Etats membres de l'OIT à étudier la possibilité de ratifier ces pactes ou d'y adhérer sans tarder et les a instamment priés de ratifier dès que possible les conventions relatives aux droits de l'homme déjà adoptées par la Conférence internationale du Travail. Le nombre des pays qui ont ratifié ces conventions est impressionnant. C'est ainsi que la Convention de 1930 sur le travail forcé a réuni 99 ratifications, la Convention de 1957 sur l'abolition du travail forcé en a réuni 78 et la Convention de 1948 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical en a réuni 75. On espère que le nombre des ratifications augmentera encore à l'occasion de l'Année internationale des droits de l'homme, au cours de laquelle la contribution de l'OIT à la promotion des droits de l'homme constituera le thème principal du rapport que le Directeur général présentera à la Conférence internationale du Travail; il invitera en outre tous les membres du Conseil à soutenir les efforts de l'OIT. La Conférence internationale du Travail a aussi prié le BIT d'entreprendre une étude comparative des pactes ainsi que des conventions internationales du travail et recommandations pertinentes, afin d'établir la manière dont l'OIT pourrait le mieux contribuer à promouvoir la protection des droits fondamentaux de l'homme. Il est évident que les pactes ne seront vraiment utiles que si l'on fait preuve d'une intégrité et d'une objectivité rigoureuses en appliquant les méthodes de mise en œuvre qu'ils prévoient. L'OIT sera heureuse d'apporter sa coopération entière à cette fin, sur la base des principes qui régissent toutes ses activités dans le domaine des droits de l'homme — adhésion inconditionnelle aux obligations et aux normes internationales en vigueur, intégrité absolue, stricte objectivité, interprétation bienveillante de la loi dans son esprit plutôt que dans sa lettre, tact et courtoisie extrêmes dans l'appréciation des problèmes difficiles et délicats.

8. C'est dans le cadre de ces principes généraux et de ces politiques que l'OIT envisage les problèmes de coordination. Elle s'efforcera, comme par le passé, de consolider les bases permanentes sur lesquelles repose l'effort commun, de promouvoir un sens plus aigu de la communauté et de créer les institutions nécessaires à l'établissement d'un ordre solide dans le monde. C'est dans cet esprit que l'OIT aborde la question du corps commun d'inspection que l'on envisage de constituer. Il est toutefois un certain nombre de principes dont l'OIT tient à souligner l'importance devant le Conseil. Le corps commun d'inspection doit être totalement indépendant — il ne devra rendre de comptes qu'à l'ensemble des organismes des Nations Unies et à l'ensemble de leurs membres et il devra agir avec une totale intégrité. L'OIT n'a rien à cacher ni à craindre, mais il est clair qu'il lui incombe de veiller à ce que le système d'inspection fonctionne de façon à assurer une protection efficace contre tout contrôle ou toute ingérence d'un gouvernement quel qu'il soit dans l'accomplissement des tâches dont chaque organisation est responsable vis-à-

vis de la totalité de ses membres, conformément aux procédures établies par sa Constitution. Cette condition essentielle remplie, l'entière coopération de l'OIT sera acquise. C'est ainsi qu'en a décidé le Conseil d'administration du BIT, tout en se réservant le droit de modifier son attitude si des changements importants devaient être apportés aux dispositions actuellement envisagées. Avec un corps commun d'inspection totalement indépendant, rigoureusement intègre et d'une compétence incontestée, il serait certainement possible d'établir des rapports fondés sur une confiance réciproque, qui auraient des effets bénéfiques et durables pour l'ensemble du système des Nations Unies et seraient un nouvel et précieux gage de l'indépendance, de l'intégrité et de la compétence de tous les éléments qui le composent.

9. C'est dans ce même esprit que l'OIT a abordé la question d'un nouvel examen général des programmes des organisations rattachées au système des Nations Unies. Les ressources dont elle dispose sont toujours loin de suffire aux tâches qu'elle doit accomplir. Chaque heure de travail consacrée à la coordination est une heure soustraite au travail productif. Il faut donc s'attacher à établir un équilibre raisonnable entre, d'une part, l'effort de coordination nécessaire pour que les programmes en cours constituent un ensemble cohérent qui réponde aux besoins actuels les plus urgents et, d'autre part, les effets insidieux de la « loi de Parkinson ». C'est pour cette raison que le Conseil d'administration du BIT a souscrit à l'espoir, formulé par sa Commission des organisations internationales, que l'examen général portera essentiellement sur les problèmes pratiques immédiats actuellement à l'étude, de façon à ne pas nécessiter de renseignements qui ne peuvent être obtenus aisément et à ne pas grever davantage les ressources financières et humaines des organisations des Nations Unies. La Commission espère également que la coopération des membres du Comité administratif de coordination (CAC) permettra au Comité du programme et de la coordination d'identifier les problèmes pratiques à la solution desquels il serait possible de contribuer utilement. On utilise parfois le terme « législation » lorsqu'on parle de coordination. La législation, telle que la comprend M. Jenks en sa qualité d'ancien juriste, lie ceux auxquels elle s'applique. En ce qui concerne l'OIT, il n'y a pas de législation émanant de l'Assemblée générale ou du Conseil économique et social, et moins encore d'un organe subalterne. Les décisions que prend l'OIT à la suite de recommandations que lui adresse l'Assemblée générale sont prises par le Conseil d'administration et par la Conférence internationale du Travail, au sein desquels les représentants des employeurs et des travailleurs jouissent du même statut que ceux des gouvernements. Chacune de ces recommandations fait l'objet d'un examen attentif et compréhensif, mais c'est à l'OIT qu'il appartient en dernier ressort de prendre la décision, compte tenu de la composition, de la structure, des traditions et des responsabilités qui lui sont propres.

10. On parle beaucoup aussi de donner une image claire et complète de la situation, mais cela est impos-

sible lorsqu'il s'agit des détails complexes d'un monde en perpétuelle transformation. Tout au plus peut-on raisonnablement espérer obtenir un tableau clair et détaillé des questions dont l'urgence est immédiate. Ce dont l'OIT a besoin en l'occurrence pour coopérer efficacement avec le Conseil, c'est que celui-ci identifie de manière précise les problèmes pratiques auxquels il cherche à porter remède dans l'immédiat. Une fois ces problèmes circonscrits, l'OIT fera de son mieux pour fournir les données pertinentes et proposer des mesures concrètes. Par ailleurs, elle n'est pas disposée à consacrer à des discussions académiques plutôt qu'à la solution de problèmes pratiques les ressources fournies par ses Etats membres pour le bien-être de l'humanité.

11. D'immenses progrès ont été réalisés depuis vingt ans dans le domaine de la coordination des activités internationales. Dans une large mesure, ces progrès ont été rendus possibles grâce à l'accord général qui est résulté de la coopération du Conseil et du CAC. Vu la gravité de la situation actuelle, il faut avoir recours à la même méthode pour préparer l'avenir sur des assises encore plus solides. M. Jenks souligne, comme il l'a fait en 1947 lorsqu'il s'agissait d'obtenir des résultats concrets, qu'il faut d'abord concevoir clairement les objectifs à viser dans l'immédiat et que le seul moyen d'y parvenir est de décomposer les problèmes à résoudre en un certain nombre de questions bien définies et d'une portée relativement restreinte. En outre, il n'est possible de s'occuper efficacement que d'un nombre limité de problèmes à la fois, ne serait-ce que parce que les mesures législatives et administratives nécessaires pour mettre en œuvre les décisions internationales concernant les aspects importants de la politique sociale exigent des ministres, des parlementaires et des divers services qu'ils y consacrent un temps considérable. Ces considérations sont tout aussi valables à l'heure actuelle qu'autrefois et s'appliquent tout aussi bien au problème de la coordination qu'à la politique sociale proprement dite, et ce en dépit des changements intervenus dans le monde, qui posent des problèmes d'une ampleur et d'une urgence sans précédent, auxquels les organisations des Nations Unies doivent faire face. C'est précisément en raison de l'ampleur et de l'urgence de ces problèmes qu'il convient d'utiliser à plein le fond d'expérience acquis jusqu'ici. On a constaté une profonde évolution du processus de coordination au cours des dernières années : évaluation des problèmes, autorité croissante du Comité consultatif de la fonction publique internationale, élargissement des fonctions des représentants résidents, fusion du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial en un Programme des Nations Unies pour le développement, réunions à intervalles réguliers du CAC et du Comité du programme et de la coordination et accord partiel actuel concernant le corps commun d'inspection. Il faut s'attendre à ce que cette évolution pragmatique se poursuive. L'OIT pour sa part est fière d'avoir joué un rôle important et positif dans cette évolution. Elle continuera de le faire à l'avenir. Les résultats futurs, toutefois, dépendent entièrement du maintien d'un climat de confiance réciproque, du respect des liens constitutionnels établis entre l'ONU et les institutions spécialisées et du main-

rien, dans tous les secteurs, du sens le plus élevé des responsabilités.

12. M. GREGH (France) estime que la décision qu'a prise le Conseil de concentrer son débat général sur trois thèmes principaux : la planification du développement, l'aide alimentaire et la mobilisation des ressources humaines, est heureuse, dans la mesure où sa doctrine sur ces problèmes mérite d'être rajeunie ou précisée. Ces trois éléments sont aussi décisifs pour le développement des pays pauvres que le commerce international et l'industrialisation.

13. En ce qui concerne les problèmes de la planification, la prise de conscience de l'impératif du développement économique a provoqué tout à la fois la mise en place et le perfectionnement de nouvelles techniques d'observation (comme la comptabilité nationale) et l'établissement de l'instrument essentiel d'intervention que constitue tout plan de développement. Le représentant de la France estime, comme le Secrétaire général, que le plan doit être un ensemble cohérent de prévisions à moyen terme, portant sur un certain espace national ou plurinational et assorti de moyens précis d'exécution.

14. Les prévisions doivent former un ensemble cohérent ; autrement, si les différents objectifs ne sont pas compatibles, des déséquilibres apparaîtront, qui ne pourront être résolus que par des « revisions déchirantes » de la politique. Le plan est ensuite un ensemble de prévisions à moyen terme. En France, comme dans la plupart des Etats Membres, les plans ont toujours couvert des périodes de quatre ans. En effet, une période plus courte ne permet pas de mener à bien une modification des structures de la production et, à l'inverse, dans une période trop longue, les éléments précis d'information font défaut et le risque est grand d'engager trop rapidement des actions de politique économique au vu d'une image encore très incertaine du futur. Les prévisions doivent évidemment être établies dans le cadre d'une nation, puisque les institutions politiques, administratives et financières sont essentiellement nationales. Enfin, un plan doit être assorti de moyens concrets d'exécution qui se rattachent aux nombreux instruments dont disposent maintenant les gouvernements dans toutes les économies contemporaines. Mais il convient qu'ils soient mis en œuvre suffisamment tôt pour être efficaces et il faut, à cet égard, disposer d'instruments d'observation qui permettent de déceler à temps les écarts entre l'évolution souhaitée et l'évolution réelle.

15. A ce propos, le représentant de la France s'associe aux conclusions présentées dans les documents établis par le Comité de la planification du développement, qui insistent à juste titre sur la nécessité de l'établissement de budgets économiques, comme moyen indispensable à la bonne exécution des plans. La France a essayé, depuis plus de dix ans déjà, de contrôler systématiquement l'exécution des plans par l'établissement de budgets économiques annuels.

16. On se trouve aujourd'hui en présence d'une réalité nouvelle dont on ne peut faire abstraction dans l'établissement des plans nationaux : l'intégration pro-

gressive des économies nationales dans un cadre régional. En effet, un certain nombre de facteurs externes exercent une influence grandissante sur les décisions qui doivent être prises à l'échelon national : suppression des barrières douanières à l'intérieur de la région, mise en œuvre d'une politique commune dans le domaine agricole, fiscal, énergétique, etc.

17. Cet état de fait rend la planification nationale à la fois plus fragile et plus indispensable : plus fragile, car les objectifs nationaux de développement sont davantage à la merci d'un accident conjoncturel extérieur, plus indispensable aussi car, afin de mieux répondre à la concurrence étrangère accrue, il devient impératif pour chaque nation de définir avec réalisme ses objectifs de développement.

18. Faut-il aller plus loin et tenter d'intégrer chaque plan national dans une programmation régionale ? On assiste actuellement, à l'intérieur de la Communauté économique européenne, à une tentative de confrontation des plans à moyen terme. Cependant, les difficultés conjoncturelles que connaissent aujourd'hui certains pays de la Communauté laissent apparaître qu'ils ne sont pas encore en mesure de concerter pleinement leur politique économique. Et pourtant tous les pays intéressés sont très proches par leur niveau de développement, par leurs mécanismes institutionnels, sociaux et politiques, par la formation de leurs cadres publics ou privés, etc. En outre, cet effort de programmation communautaire s'appuie sur des mécanismes de marché qui permettent, dans une certaine mesure, de pallier les insuffisances et les erreurs de la prévision, et cette concertation des plans nationaux a été précédée de contacts nombreux entre les entrepreneurs aussi bien que d'échanges d'information au niveau des administrations.

19. Si l'on songe que la plupart des facteurs qui viennent d'être énumérés font souvent encore défaut dans les pays en voie de développement, il faut admettre que ceux-ci ne doivent entreprendre de programmation régionale qu'avec la plus grande prudence. Ces expériences pourraient tout d'abord se traduire, sur le plan des politiques économiques, par la mise en place d'unions douanières régionales, relativement limitées au départ et, sur le plan des institutions, par une meilleure utilisation des organes qui existent déjà dans le cadre des commissions économiques régionales, plutôt que par la création d'organismes nouveaux. Il serait souhaitable, dans une première étape, de procéder à une confrontation des plans nationaux de développement à l'échelon régional en vue de déceler et d'éliminer certaines incohérences, par exemple, dans les perspectives d'importations et d'exportations. De telles expériences ouvriraient progressivement la voie à une véritable programmation régionale qui permettrait, à terme, en rendant les productions nationales plus complémentaires, de réduire la sensibilité de l'ensemble régional à des aléas extérieurs, comme la fluctuation des cours des matières premières.

20. Il est manifeste que l'établissement d'un plan mondial de développement doit être mené avec une prudence plus grande encore. Les difficultés et

les risques inhérents à l'idée de planification mondiale sont illustrés par l'exemple du Plan indicatif de la FAO. L'effort d'appréciation et d'évaluation des besoins et des ressources mondiales dans le domaine agricole et plus particulièrement dans celui de l'agriculture à usage alimentaire que représente ce Plan répond incontestablement à une nécessité. C'est à partir d'une amélioration progressive de la connaissance et de l'interprétation des données que le Plan peut permettre d'identifier des tendances et d'évaluer les conséquences de diverses hypothèses soigneusement précisées, constituant en cela une base de réflexion pour la définition des politiques agricoles des gouvernements. Mais l'expérience montre qu'il n'est possible ni de rassembler des données assez précises, ni de formuler des hypothèses suffisamment étayées pour que puisse être établi un véritable plan.

21. Il apparaît donc au représentant de la France qu'un objectif prioritaire des économies en voie de développement doit être la mise en place de plans nationaux ou l'amélioration de ceux qui existent, leur meilleure cohérence interne et leur rattachement plus étroit à des systèmes de comptabilité nationale et à des budgets économiques. C'est pourquoi il faut incontestablement intensifier l'assistance technique en faveur de la planification nationale; peut-être faut-il souhaiter qu'elle change quelque peu de nature par rapport au passé, et que l'on accélère la formation sur place de cadres administratifs non seulement d'un haut niveau mais de cadres moyens, susceptibles de rassembler l'information statistique et d'en effectuer un premier dégrossissage.

22. En ce qui concerne le problème de l'agriculture et de la nutrition dans les pays en voie de développement, des catastrophes climatiques répétées ont conduit à une absorption accélérée des stocks de céréales existant dans le monde; des tendances fortement divergentes se sont dessinées entre la courbe de la production alimentaire et celle de la démographie dans des zones du monde où l'équilibre est déjà précaire. Tous ces facteurs conduisent aujourd'hui à mettre plus particulièrement l'accent sur l'aide alimentaire.

23. A cet égard, il est indispensable que le Conseil dispose d'une information certaine sur les données du problème et qu'il soit d'une grande prudence dans les recommandations qu'il peut avoir à formuler. Les études qui sont en cours de divers côtés méritent d'être poursuivies et encouragées. Trop de facteurs sont encore insuffisamment connus, qu'il s'agisse de l'évolution de la production agricole dans les zones de pénurie, de celle de la démographie ou même des applications de la science à la production alimentaire. Sur ces questions et sur d'autres encore, il est certes possible de formuler des hypothèses d'une certaine vraisemblance, mais qui n'ont pas encore une précision telle que des choix à long terme puissent être déjà faits, notamment par les pays susceptibles d'apporter une aide alimentaire. La première tâche du Conseil doit donc être d'inviter les organismes intéressés à perfectionner les études en cours.

24. En second lieu, il faut mettre en relief les changements importants survenus depuis quelques années dans les conceptions relatives à la production et aux échanges de produits agricoles. Ces questions ne peuvent plus être abordées sous un angle étroitement commercial; il faut tenir compte de la solidarité nécessaire entre toutes les populations et tous les gouvernements du monde. Depuis plusieurs années, le Gouvernement français a fait ressortir l'absurdité et le scandale d'une situation caractérisée, d'un côté, par la limitation de la production et, de l'autre, par l'existence de besoins non satisfaits. Aussi avait-il suggéré d'y porter remède au moyen d'une organisation du commerce international, dont l'effet aurait été de satisfaire les besoins de chaque pays en tenant compte de ses moyens. A l'époque, la proposition avait été jugée ambitieuse; mais, si certaines hypothèses pessimistes actuellement avancées quant à l'évolution des besoins alimentaires au cours des prochaines décennies devaient se vérifier, il est clair que l'on ne pourrait manquer d'en venir à de telles méthodes d'action.

25. La nouvelle orientation de la politique agricole des Etats-Unis illustre l'évolution des conceptions internationales que signale le représentant de la France, puisque, depuis l'an dernier, la satisfaction des besoins mondiaux est inscrite, au même titre que celle des besoins intérieurs et des exigences du commerce extérieur, au nombre des objectifs de la production américaine.

26. En troisième lieu, le représentant de la France constate avec satisfaction que des réponses, dont la portée va en s'élargissant, sont données par la communauté internationale à la demande d'aide alimentaire. Le plus récent et le plus frappant exemple en est constitué par les décisions prises dernièrement par un certain nombre de pays développés dans le cadre du GATT. Il s'agira, pour la plupart de ces pays, d'insérer une composante nouvelle dans leur programme d'aide, sans en modifier nécessairement l'orientation générale. Des transferts de céréales seront réalisés, à côté des transferts financiers et de ceux effectués au titre de l'assistance technique. La question sera examinée par la conférence qui vient de s'ouvrir à Rome pour négocier un nouvel accord international sur le blé. Il faut espérer que ces discussions conduiront à des arrangements qui seront en harmonie avec les engagements pris par chacun des pays développés dispensateurs d'aide alimentaire.

27. Pour essentielle que soit devenue l'aide alimentaire dans les dernières années, elle ne peut être que l'un des éléments de l'assistance au développement dans son ensemble et il convient de prendre conscience de ses limites. Il y a les limites économiques et politiques qu'impose la nécessité de ne pas créer de liens de dépendance entre ceux qui reçoivent l'aide alimentaire et ceux qui la fournissent. Il y a aussi le fait que, si grands qu'ils puissent apparaître à l'avenir, les besoins alimentaires n'existeront pas nécessairement au même degré pour tous les pays en voie de développement et que d'autres besoins, dont la satisfaction est également indispensable au développement économique, continueront aussi à croître. Il convient enfin de tenir compte des

disponibilités réelles, actuelles et probables pour les prochaines années, en ressources d'aide, et de ne pas aggraver l'inégalité de la répartition des charges de l'aide entre pays développés.

28. En résumé, personne ne nie la nécessité et l'urgence d'une aide alimentaire accrue, qu'il faudra sans doute pratiquer pendant de longues années et sur une grande échelle. Pourtant, cette aide doit être considérée comme une mesure de transition, en attendant des mesures à long terme en vue de l'expansion de l'agriculture dans les zones sous-développées pour résoudre le problème de la faim et de la malnutrition. A cet égard, il semble que l'on ait pris conscience qu'une stagnation prolongée du secteur agricole risquait de compromettre le développement de l'ensemble de l'économie. Portent témoignage de ce fait les débats des commissions économiques pour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine, comme le nombre accru de projets entrepris par les organisations internationales dans le domaine agricole ainsi que les réorientations de certains plans nationaux ou de certains programmes d'aide.

29. Il est certain que le développement rural passe par l'augmentation de la productivité du travail paysan et il est tentant de penser que l'emploi, dans les pays en voie de développement, de procédés techniques, de produits ou de matériels qui ont fait leurs preuves dans les pays développés doit permettre des accroissements considérables de la productivité du travail. Or, les résultats obtenus jusqu'ici ne sont pas totalement concluants. Il n'est pas niable que l'apport de connaissances techniques et de moyens de production est indispensable à l'expansion de l'agriculture. La recherche appliquée, la fourniture d'engrais, de pesticides ou de matériel agricole sont nécessaires. Mais les connaissances et les objets n'ont pas de valeur en soi ; ils resteront inefficaces tant que les paysans des régions en voie de développement ne se seront pas convaincus de leur utilité et ne seront pas devenus aptes à les utiliser.

30. Le troisième thème principal du débat général, à savoir la mobilisation des ressources humaines, a fait l'objet d'un volumineux rapport dont le Conseil est saisi (E/4353 et Add.1 et Add.1/Corr.1). Du fait de sa diffusion trop tardive, les nombreuses administrations françaises intéressées ont été dans l'impossibilité de l'étudier de manière approfondie ; en conséquence, la délégation française se verra dans l'obligation de réserver sa position lors de l'examen des recommandations qu'il contient. Aussi, le représentant de la France se bornera-t-il à présenter des observations sur quelques-uns des multiples aspects du problème de l'utilisation des ressources humaines dans les régions en voie de développement et notamment sur la question de la formation, qui est sans doute l'un des plus importants et des plus pressants.

31. La formation de cadres nationaux est une des garanties les plus solides de l'indépendance réelle d'un pays sur le plan politique, économique et intellectuel. A côté d'une élite, qui ne saurait suffire à elle seule à assurer cette indépendance, il faut, pour que les peuples du Tiers Monde puissent arriver à gérer eux-mêmes

leurs affaires, à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la vie nationale, que les citoyens de ces pays aient reçu une formation. C'est dire qu'en plus des programmes normaux d'instruction de la jeunesse, des mesures systématiques, concertées et planifiées, doivent être prises pour assurer la formation, et notamment la formation professionnelle. De telles mesures ne doivent pas se limiter à la seule alphabétisation et surtout ne doivent pas considérer celle-ci comme un préalable à la diffusion et à la transmission des connaissances et des techniques, lesquelles peuvent de nos jours être considérablement facilitées par le recours aux moyens audio-visuels, qu'il faut encourager.

32. Mais la proportion de l'élément rural au sein des populations des pays en voie de développement est encore très forte et le restera au cours de la prochaine décennie. Pour l'aider à s'élever au-dessus de sa condition actuelle, des efforts massifs sur divers plans seront nécessaires. L'instruction et la formation générale et professionnelle du monde paysan dans les régions en voie de développement sont une nécessité absolue. A cet égard, les Nations Unies, par leurs institutions spécialisées, ont élaboré des projets dont la mise en œuvre systématique et cohérente est hautement souhaitable. Sans attendre le fruit de cet effort, il est possible, en mobilisant la main-d'œuvre rurale inemployée ou sous-employée, d'obtenir des résultats intéressants. C'est ainsi qu'ont été tentées avec succès, il y a quelques années, au Maroc et en Tunisie, des expériences qui ont montré que le manque de capitaux et de techniciens ne devait pas nécessairement condamner les hommes à l'oisiveté et les gouvernements à l'inaction.

33. Dernière remarque : la rédaction du rapport soumis à l'examen du Conseil a nécessité la consultation de près de trente organisations internationales. C'est là chose bien naturelle, si l'on considère les multiples aspects de cette question. Il est clair, d'autre part, que la mobilisation des ressources humaines ne pourra être obtenue qu'au prix d'efforts tenaces, cohérents et menés sur une très longue période. La formation d'enseignants, qui permettra le passage d'une économie traditionnelle à une économie moderne, ne peut se concevoir qu'à l'échelle d'une génération au moins. C'est dire qu'il convient que les institutions spécialisées décident sans tarder de planifier et d'harmoniser à moyen terme leur action dans le domaine des ressources humaines.

34. Le progrès des communications, la multiplication des contacts entre les peuples, la diffusion des techniques nouvelles, ont rendu plus aiguë la conscience des privations infligées aux uns et des jouissances réservées aux autres. La profonde inégalité des conditions de vie de pays à pays peut être la source de troubles et d'antagonismes. Les efforts de la communauté internationale pour améliorer le sort des moins favorisés sont de l'intérêt de tous, de ceux qui donnent comme de ceux qui reçoivent. Mais, à l'inverse, la lutte contre le sous-développement dans le monde ne peut être profitable que si elle est menée dans un climat de paix et de coopération. Aussi bien est-ce là l'objectif que la Charte des Nations Unies a assigné au Conseil quand elle a

proclamé la nécessité du progrès et du développement dans l'ordre économique et social, condition essentielle du maintien de relations pacifiques et amicales fondées sur le principe de l'égalité des droits des peuples.

35. M. GOLDSCHMIDT (Etats-Unis d'Amérique) souligne qu'il existe une relation inverse entre la mesure dans laquelle le monde réussit à atteindre les objectifs du Conseil économique et social et le nombre de questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité ; cette constatation doit inciter les gouvernements à s'atteler aux tâches du développement économique et social. En ce qui concerne la Décennie du développement, l'écart entre les objectifs et les réalisations ne saurait se ramener à une simple question de statistique. Ni les ressources disponibles, ni les connaissances nécessaires pour les utiliser n'ont été à la mesure de la tâche à accomplir. La Décennie a été une entreprise ambitieuse ; mais certains progrès ont été accomplis dans la voie des objectifs qui lui avaient été assignés, et la somme de connaissances et d'expérience qui en résulte n'aurait pu être réunie en d'autres circonstances. Le développement est une œuvre qui durera de nombreuses générations, et le peuple américain, qui n'est pas particulièrement patient, comprend l'impatience avec laquelle certains voudraient achever rapidement cette tâche. Les Etats-Unis ont constamment et toujours plus vigoureusement appuyé les efforts de développement, avant même que le Président Truman, dans le « Point Quatre » d'un discours historique, n'attire l'attention du monde sur ce problème.

36. Depuis cette époque, on a beaucoup appris et l'on reconnaît maintenant l'existence d'une corrélation entre le commerce et l'aide. Les négociations Kennedy devraient permettre d'accélérer la croissance des exportations des pays peu développés. Pendant ces négociations, les Etats-Unis ont encore supprimé les droits frappant des importations d'une valeur de plus de 400 millions de dollars en provenance de ces pays, de telle sorte que la valeur totale des importations qui pourront à l'avenir entrer en franchise aux Etats-Unis atteindra 3 milliards de dollars. Au cours de ces mêmes négociations, les Etats-Unis ont également réduit les tarifs sur d'autres importations d'une valeur de 500 millions de dollars en provenance des pays en voie de développement. Sur les importations ayant fait l'objet de ces suppressions et réductions de droits, près de 450 millions de dollars sont des importations d'articles manufacturés et semi-finis en provenance de pays en voie de développement. Comme le Président des Etats-Unis l'a clairement souligné dans son discours de Punta del Este, le Gouvernement américain est disposé à aller plus loin encore.

37. La discussion sur les préférences commerciales généralisées en faveur des pays en voie de développement progresse incontestablement, et les Etats-Unis sont prêts à prendre en considération toute proposition constructive dans ce domaine.

38. L'expansion continue des échanges devrait permettre d'augmenter les ressources en devises des pays en voie de développement et d'intensifier les courants de capitaux privés des pays développés vers les pays peu

développés. La progression des investissements privés dans les pays en voie de développement a trop souvent été freinée par une double méfiance : d'une part, ces pays eux-mêmes craignent que les investisseurs ne cherchent uniquement à faire des bénéfices et, d'autre part, la planification économique centralisée inspire des inquiétudes aux investisseurs privés. Mais ces craintes cèdent maintenant le pas à une attitude plus pragmatique et moins doctrinaire : l'entreprise privée commence à reconnaître qu'une planification économique réelle est souvent indispensable si l'on veut créer les conditions nécessaires à l'expansion et, de leur côté, de nombreux pays en voie de développement commencent à se rendre compte que l'investissement privé est fréquemment le moyen le meilleur et le plus rapide de favoriser une croissance accélérée dans de nombreux secteurs de leur économie.

39. Pour assurer la continuité du processus de développement, on examine actuellement la question des ressources dont dispose l'Association internationale de développement (AID). Dans son message au Congrès de 1966 sur l'aide à l'étranger, le Président Johnson a proposé que les Etats-Unis augmentent leurs contributions aux institutions multilatérales de prêt, l'AID en particulier, à condition que ces versements soient compatibles avec la politique des Etats-Unis en matière de balance des paiements, et que les autres membres de l'AID augmentent eux aussi leurs contributions dans des proportions suffisantes. Les efforts se poursuivent à cet égard.

40. Une des leçons importantes qu'on peut tirer des six premières années de la Décennie est que le progrès du développement dépend de la population, de son état de santé, de son degré d'instruction et de formation, de son intérêt et de son esprit d'initiative et, surtout, de son énergie et de son courage. Loin d'être deux choses distinctes, le développement économique et le développement social sont des objectifs intimement liés.

41. Le développement dépend étroitement aussi du respect des droits de l'homme. Les activités de l'ONU visant à promouvoir les droits de l'homme ont un but essentiellement humanitaire et philosophique, mais cette action a un lien direct avec le développement général. En effet, ce n'est que lorsque tous les citoyens sont libres de suivre la voie qu'ils ont choisie et de tirer profit de toutes les possibilités qui s'offrent à eux, sans aucune discrimination, qu'ils peuvent contribuer le plus efficacement au progrès de leur pays.

42. La nécessité de veiller à ce que chaque individu ait sa part du progrès économique et social ne s'impose pas seulement aux pays peu développés. Ainsi, aux Etats-Unis, un revenu moyen relativement élevé tend à dissimuler le fait qu'une minorité de la population ne profite pas de la prospérité générale et vit dans des conditions de grande pauvreté. Lorsque le revenu moyen augmente, cela ne signifie pas forcément que les revenus et les niveaux de vie de tous augmentent également. L'on s'efforce de combler l'écart qui sépare la minorité pauvre de la majorité. La « guerre à la pauvreté » qui vient d'être déclenchée sur tous les fronts a pour but d'aider les pauvres à faire eux-mêmes l'effort nécessaire

pour participer plus complètement au progrès économique et social général et à se prévaloir des droits qui leur appartiennent en tant qu'êtres humains.

43. Le monde connaît les efforts que déploient les Etats-Unis afin d'assurer à tous leurs citoyens l'égalité devant la loi, que la Constitution leur garantit. Telle est la condition, universellement reconnue, sans laquelle on ne saurait parler de liberté civique et de droits de l'homme. Mais le simple fait de reconnaître l'existence de ces droits ne suffit pas à en garantir la jouissance : des mesures positives sont indispensables si l'on veut éliminer les causes économiques et sociales de la discrimination et faire de la notion d'égalité une réalité. Les Etats-Unis reconnaissent que des gens qui ne peuvent atteindre les normes minimales de santé, d'éducation, de logement et d'emploi généralement admises dans la société à laquelle ils appartiennent sont, de ce seul fait, désavantagés dans la jouissance de leurs droits.

44. Les Etats-Unis se sont rendu compte que les problèmes qu'ils ont à résoudre, si redoutables soient-ils pour leurs propres citoyens, sont très différents de ceux auxquels doit faire face tout pays dont le développement économique ne fait que commencer. Néanmoins, une bonne part de l'expérience qu'ils ont acquise en diffusant de nouvelles techniques et en cherchant à intégrer la population tout entière dans le grand courant social pourrait servir à d'autres pays. M. Goldschmidt souligne que la lutte menée par son pays contre la pauvreté et la discrimination a permis à ses compatriotes de se rendre parfaitement compte des difficultés que rencontrent d'autres pays pour résoudre leurs propres problèmes.

45. Il voudrait présenter des observations sur quatre aspects du développement : l'éducation et la formation, les programmes d'aide alimentaire et de production de protéines, le problème démographique, la planification et le développement régionaux. Il n'énumère pas ces aspects par ordre de priorité, étant donné qu'ils présentent tous un même degré d'urgence.

46. Il importe de développer les services et les programmes d'éducation et de formation. L'expérience prouve, toutefois, qu'il faut insister davantage sur le type de formation qui a un effet prévisible sur le progrès du pays et sur son développement économique, et par conséquent les effets les plus positifs sur l'épanouissement de la personne qui reçoit la formation. Il ne sert à rien de consacrer des ressources limitées à préparer des gens à des fonctions qui n'existent pas et qui n'existeront probablement pas. De même, ce n'est pas servir le progrès social que d'encourager des hommes et des femmes à étudier pendant des années un sujet particulier, s'il est peu probable qu'ils pourront utiliser leurs connaissances dans leur propre pays.

47. Les approvisionnements en produits alimentaires doivent être intensifiés. Le Conseil a déjà abordé le problème de l'écart de plus en plus grand qui apparaît dans la production mondiale de produits alimentaires, mais les efforts déployés pendant l'année écoulée pour remédier à cette situation ont été insuffisants. L'écart entre la production et le besoin de denrées alimentaires dans les pays en voie de développement s'élargit cons-

amment. L'expansion démographique continue d'être plus rapide que l'augmentation de la production mondiale d'aliments et, à moins que l'on n'intensifie les programmes visant à augmenter la production de denrées alimentaires et à freiner l'accroissement de la population, la famine risque de sévir dans de nombreuses parties du monde pendant la décennie à venir.

48. Les Etats-Unis mettront leur capacité de production de produits alimentaires à la disposition des autres pays et aideront ces derniers à développer leur agriculture. Ils ont déjà ramené à un niveau plus raisonnable leurs stocks de blé reportés d'une année à l'autre ; pendant les années passées, les livraisons effectuées par les Etats-Unis au titre de l'aide alimentaire ne provenaient qu'en partie des stocks accumulés, puisque la fraction la plus importante était prélevée sur la production courante annuelle. La stabilisation des stocks ne signifie cependant pas que les livraisons de denrées alimentaires faites par les Etats-Unis au reste du monde seront réduites. Au contraire, les programmes ont été établis dans l'hypothèse que la demande globale venant de l'étranger continuerait d'augmenter. On prévoit que la récolte de blé de 1967 sera la plus abondante de toute l'histoire du pays. Mais la production des Etats-Unis ne saurait, à elle seule, permettre de résoudre le problème angoissant que posent les besoins mondiaux de denrées alimentaires. La FAO a estimé que, d'ici à 1975, le déficit de la production de céréales alimentaires dans les pays en voie de développement pourrait s'élever à 42 millions de tonnes au total, soit plus que toute la récolte de blé prévue pour 1967 aux Etats-Unis. En 1985, le déficit pourrait dépasser 80 millions de tonnes — soit plus que la capacité totale de production de blé qui pourrait être envisagée pour 1985 aux Etats-Unis, même si toutes les terres en jachères étaient remises en culture et si les progrès techniques se poursuivaient au rythme actuel.

49. Les pays en voie de développement sont potentiellement capables de résoudre une grande partie des problèmes que pose la situation alimentaire mondiale. Les pays développés peuvent les aider très efficacement en les faisant profiter des connaissances qu'ils ont acquises en matière d'agronomie et en les aidant à construire des usines d'engrais, des réseaux de transport et d'entrepôts et à organiser d'autres services indispensables à une augmentation de la production agricole. Les Etats-Unis ont déjà fourni une aide de cette nature et continueront à le faire. Sur les fonds prévus pour le financement de leur programme d'assistance technique pendant l'année à venir, près de 700 millions de dollars seront consacrés à des programmes visant à aider les pays en voie de développement à augmenter leur production de denrées alimentaires. Mais ni la communauté internationale dans son ensemble, ni les pays en voie de développement eux-mêmes ne font des efforts suffisants pour que la tragédie puisse être évitée.

50. Le rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'assistance alimentaire multilatérale (E/4352 et Corr.1 et Add.1) aidera tous les pays à coopérer plus étroitement dans la recherche des moyens permettant d'augmenter cette assistance et à faire en sorte qu'elle serve à stimuler le développement agricole, non à le rendre inutile. Le rapport vient confirmer l'opinion selon

laquelle l'assistance alimentaire peut aider les pays à subvenir à leurs besoins jusqu'à ce qu'ils aient augmenté suffisamment leur production de denrées alimentaires ; il ne saurait en aucun cas s'agir d'une solution permanente.

51. Parmi les problèmes que pose le développement, il en est peu qui fassent apparaître aussi clairement que celui de la production de denrées alimentaires l'interdépendance des facteurs qui déterminent le processus de développement ; en effet, le problème de la production alimentaire exige des mesures portant aussi bien sur le secteur industriel et l'infrastructure que sur le secteur agricole. La productivité remarquable que les Etats-Unis ont obtenue dans le secteur agricole est le fruit d'énormes investissements consacrés à la recherche et à l'éducation, à la production de semences et d'engrais, à l'électrification rurale, à l'approvisionnement en eau et aux réseaux de transport. Le problème alimentaire mondial est un problème dont la solution incombe à l'ensemble des organisations des Nations Unies et à leur programme de développement. Pour cela, il faut que l'ONUDI et la FAO redoublent d'efforts.

52. Dans son rapport important sur les protéines alimentaires (E/4343) le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement précise que ce problème concerne non seulement la quantité de denrées alimentaires disponibles, mais également leur nature et leur qualité. De tous les cercles vicieux que le processus de développement doit permettre de briser, aucun ne paraît plus décourageant que celui dont ce rapport fait état. Des générations entières d'enfants qui n'ont pas absorbé de protéines en quantité suffisante pendant la période préscolaire souffriront de déficiences physiques et mentales permanentes. Non seulement ces enfants n'auront pas la possibilité de mener une vie normale, mais encore le fait qu'ils sont handicapés retardera encore l'augmentation de la productivité dans leur pays, qui est nécessaire pour éviter que les générations suivantes ne souffrent des mêmes carences.

53. Les conclusions du Comité consultatif quant à l'urgence que revêt le problème de l'approvisionnement en protéines alimentaires et à la nécessité d'accélérer la production de ces protéines sont confirmées par un rapport sur le problème alimentaire mondial que le comité des conseillers scientifiques du Président des Etats-Unis vient de publier. Pendant de nombreuses années, les Etats-Unis ont appuyé les projets des Nations Unies visant à améliorer les approvisionnements en protéines, en fournissant par exemple, pour les programmes du FISE, de grandes quantités de lait écrémé en poudre. Ils envisagent de renforcer à la fois les programmes multilatéraux et bilatéraux et, toutes les fois que cela sera possible, ces derniers seront coordonnés avec ceux des institutions des Nations Unies.

54. Les Etats-Unis ont entrepris des travaux de recherche sur les moyens d'accroître la production mondiale de protéines, et ils ont lancé des programmes visant à encourager l'industrie privée à mettre au point, à essayer et à commercialiser à bas prix des produits alimentaires contenant des protéines. Les recherches se poursuivent en ce qui concerne la mise au point et la fabrication de concentrés de protéines de poisson destinés

à la consommation humaine, bon exemple de l'importance que peut prendre l'exploitation intensive des ressources de la mer.

55. Dans l'avenir immédiat, des mesures devront être prises d'urgence pour pallier la pénurie mondiale de protéines grâce aux programmes bilatéraux et multilatéraux en cours d'exécution. Les pays en voie de développement devront attacher plus d'importance à ce problème lorsqu'ils établiront leurs plans économiques. Il faudra également que le Secrétaire général donne suite au rapport du Comité consultatif, de concert avec les institutions spécialisées, afin de déterminer les moyens les plus efficaces d'appliquer les recommandations qui y sont contenues.

56. Il est impossible de séparer la question des besoins alimentaires mondiaux de celle de la démographie. En augmentant la liberté individuelle, la planification familiale permet à l'ensemble de la nation de progresser dans le domaine économique, car elle libère des ressources qui peuvent être utilisées pour améliorer l'enseignement et l'alimentation. Les Etats-Unis considèrent que la planification familiale est une question de choix personnel, qui tient essentiellement à la notion de liberté individuelle. Ils sont disposés à offrir une assistance dans ce domaine, par l'intermédiaire de programmes bilatéraux ou multilatéraux, si les intéressés en font la demande. Ils estiment que les Nations Unies pourraient utilement consacrer à ce problème une part plus importante des ressources dont elles disposent pour le développement, si le pays bénéficiaire le souhaite. Le Gouvernement des Etats-Unis se félicite de la décision prise par le Secrétaire général de créer un fonds d'affectation spéciale qui aiderait à jeter les fondations d'un programme démographique élargi ; il envisagera favorablement la possibilité de verser à ce fonds une contribution d'un montant maximal de 500 000 dollars, pour que l'ONU puisse envoyer sur place du personnel chargé d'aider les pays à déterminer leurs besoins et à établir des demandes d'assistance destinées soit au PNUD soit, éventuellement, à des pays dispensateurs d'aide bilatérale qui s'intéresseraient à ce genre d'action. Il espère que d'autres gouvernements, ainsi que des organisations privées, verseront également des contributions à ce fonds. Il s'attend à ce que sa contribution soit totalement utilisée dans un délai ne dépassant pas dix-huit mois. Son programme en cette matière doit être soumis au Congrès pour approbation.

57. Il faut encourager les programmes régionaux de planification et de développement. Dans son rapport sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources humaines, le Secrétaire général souligne qu'il est essentiel d'assurer la coordination non seulement entre les diverses institutions du système des Nations Unies et les autorités locales et nationales, mais également entre les pays en voie de développement eux-mêmes. En fait, certains des projets les plus importants du PNUD ont permis à plusieurs pays de concentrer leurs efforts de planification et de formation, et d'aborder de concert le problème de leurs ressources. La multiplication des programmes multinationaux est le résultat de l'une des activités les plus fructueuses des commissions économiques régionales.

58. En mai 1967, à la conférence *Water for Peace*, qui s'est tenue à Washington, le Président des Etats-Unis a souligné combien son gouvernement souhaitait participer au développement de centres hydrologiques régionaux. Le secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient examine déjà la question, de même que la Commission économique pour l'Afrique.

59. Les Etats-Unis sont prêts à fournir une assistance dans les domaines du développement où le besoin s'en fait sentir et où d'autres pays sont disposés à contribuer à la recherche de solutions constructives. Cela n'est possible que parce que l'économie du pays est saine. On s'attend actuellement à une reprise de l'activité économique aux Etats-Unis pendant le deuxième semestre de 1967, et le pays prend les mesures voulues afin d'assurer une expansion régulière tout en évitant le danger d'inflation.

60. Les pressions inflationnistes qui ont agi sur l'économie des Etats-Unis en 1966 ont conduit le gouvernement à prendre, pour freiner l'expansion de la demande globale, une série de mesures d'ordre monétaire et fiscal qui devaient nécessairement se traduire par un ralentissement marqué de l'expansion économique. De ce fait, le produit national brut, qui avait augmenté de 5,5 % en 1966, est resté pratiquement stationnaire pendant le premier trimestre de 1967. Les pressions inflationnistes s'étant atténuées, les mesures fiscales et monétaires que l'on avait prises pour contenir la demande ont été assouplies et, depuis le début de l'année, le gouvernement a appliqué une politique fiscale et monétaire plus expansionniste. La conjoncture actuelle prouve que le gouvernement a atteint son but, qui était de juguler les tendances inflationnistes tout en évitant le danger opposé, c'est-à-dire une récession. On prévoit que l'activité économique s'intensifiera pendant le deuxième semestre de 1967 et jusqu'en 1968. Cela est important pour le développement mondial, car c'est la santé économique des Etats-Unis qui permet au gouvernement de ce pays d'appliquer sa politique en matière de commerce extérieur et d'aide au développement.

61. Comme l'a déclaré le Président Johnson, à la longue, les nations riches ne peuvent survivre en tant qu'îlots d'abondance dans un monde torturé par la faim, la maladie et le désespoir. C'est de cette conception que s'inspirent les Etats-Unis quand ils abordent les problèmes de l'avenir et s'engagent à collaborer avec les autres nations pour construire un monde meilleur pour tous.

62. M. AHMAD (Pakistan) dit que la situation politique actuelle met en relief les échecs de la Décennie du développement et la nécessité urgente d'aller de l'avant dans les domaines économique et social. La situation actuelle est à la fois intolérable et injustifiée.

63. Le Conseil a souligné dans nombre de résolutions que le taux de croissance du revenu national de la plupart des pays en voie de développement a été sensiblement inférieur à l'objectif modeste de 5 % par an, qu'en conséquence l'écart déjà considérable entre les niveaux de vie des pays développés et des pays en voie

de développement s'est encore élargi, que la production agricole des pays en voie de développement a été décevante, que la diversification de l'économie de ces pays s'est ralentie et que la croissance auto-entretenu demeure dans ces conditions un objectif toujours aussi éloigné.

64. L'exécution des programmes de développement et des plans d'expansion incombe au premier chef aux pays en voie de développement eux-mêmes et exige la mobilisation des ressources intérieures, la réforme des institutions, la création de structures administratives efficaces et, en vérité, une transformation de la société et de son échelle de valeurs tout entière. Elle requiert également la modernisation des secteurs traditionnels tels que l'agriculture et les industries manufacturières anciennes ainsi que la création d'industries nouvelles et de haute technicité. Bien que des progrès considérables aient été réalisés dans de nombreux domaines, ils n'ont pas toujours été réguliers ni méthodiques. Jusqu'à ces derniers temps on assimilait, à tort, le développement à la création de nouvelles industries. L'agriculture, soutien principal de la masse de la population et fondement de la croissance, était relativement négligée. Toutefois, ce déséquilibre de la stratégie du développement est, semble-t-il, en voie d'élimination.

65. La mise en valeur des ressources humaines et la formation professionnelle ont malheureusement été négligées. La gestion d'une société industrielle moderne exige une large gamme de compétences à tous les niveaux ; or, leur formation est parfois en retard sur le développement industriel, ce qui entraîne une mauvaise gestion d'industries dont le coût en ressources réelles a été considérable. Ces facteurs, parmi d'autres, suggèrent qu'il est nécessaire de rationaliser davantage les stratégies et les méthodes de développement dans les pays intéressés.

66. La bataille du développement ne peut être livrée seulement par une des parties ; il s'agit de fournir un effort concerté. Le succès est subordonné à toute une série de politiques et de mesures émanant du secteur développé, dont l'échec, dans ce domaine, est peut-être d'autant plus grave qu'il lui était plus facile de faire les sacrifices nécessaires.

67. Le succès de la Décennie du développement dépend, dans une large mesure, d'un courant suffisant d'assistance en provenance du secteur développé. Toutefois, le modeste objectif de 1 % du produit national brut des pays développés n'a été atteint pour aucune année et aucun effort sérieux n'a semble-t-il été tenté pour y parvenir. Le courant d'assistance, qui en 1961 a représenté 0,84 % du produit national brut des pays développés, est en fait tombé à 0,70 % en 1965. Si l'objectif qu'on s'était fixé avait été atteint, les pays en voie de développement auraient obtenu près de 45 % de plus d'aide extérieure. Dans une déclaration récente, le Président de la BIRD a souligné l'insuffisance du courant d'assistance extérieure.

68. La crise actuelle porte non seulement sur le volume de l'aide mais encore sur les conditions auxquelles elle est fournie. Les donations, qui naguère représentaient un pourcentage élevé de l'assistance,

sont en voie de disparition tandis qu'une proportion importante de l'aide est fournie sous forme de prêts à intérêts élevés et à échéance rapide. Les difficultés augmentent quand les crédits sont liés à des projets ou à des sources d'approvisionnement, ce qui se répercute sur les prix. Cette situation est cause de l'endettement croissant des pays bénéficiaires, et « l'explosion » de la dette fait peser sur leurs économies une menace tout aussi grave que l'explosion démographique.

69. Le fait que l'on tarde plus que de raison à reconstituer comme il convient les ressources de l'AID inquiète sérieusement les pays en voie de développement. Tandis que le débat sur cette question continue, les pays en voie de développement sont privés de ressources précieuses qui répondent le mieux à leurs besoins. Le Conseil doit exprimer sa profonde inquiétude devant cet état de choses et demander énergiquement le renouvellement rapide et suffisant des fonds de l'AID.

70. On s'accorde généralement à reconnaître que les investissements privés étrangers jouent un rôle essentiel dans les programmes de développement des pays intéressés, qui doivent créer un climat favorable à de tels investissements. Toutefois, il est tout aussi important que les pays développés encouragent les investissements privés en offrant des stimulants positifs. Il convient de noter que la crise du développement affecte non seulement l'assistance extérieure mais l'ensemble des relations entre les pays développés et les pays en voie de développement. En fait, le courant des capitaux en provenance des pays développés a baissé par rapport à leurs ressources et la structure actuelle des échanges commerciaux empêche les pays en voie de développement d'augmenter leurs recettes en devises par une intensification de leurs exportations. Leurs exportations traditionnelles de produits primaires continuent de subir d'amples fluctuations et affrontent la concurrence de produits de remplacement synthétiques, tandis que leurs nouveaux produits semi-finis font l'objet de diverses restrictions à l'importation imposées par les pays développés. La situation est encore aggravée par le lourd fardeau du service de la dette, qui absorbe une proportion sensible de leurs recettes en devises. De surcroît, on craint de plus en plus que les politiques d'assistance extérieure ne s'orientent vers des objectifs politiques à court terme et que les critères appliqués en matière d'assistance ne soient peu à peu perdus de vue, ce qui pourrait fort bien détruire tout le système d'aide extérieure qui s'est échafaudé au cours des années cinquante.

71. Les résultats obtenus dans l'ensemble par les pays en voie de développement auraient été bien meilleurs si les courants d'assistance et des échanges commerciaux avaient obéi aux critères plus efficaces envisagés pour la Décennie du développement. C'est ce que montre l'expérience acquise dans certains pays en voie de développement, tels que le Pakistan, qui ont amélioré leurs cadres institutionnels aux fins de leur expansion. Pendant la première moitié de la Décennie du développement, le taux annuel d'expansion économique du Pakistan a été de 5,5 % en moyenne, ses

exportations ont augmenté à un taux annuel moyen de 7 % et la production industrielle s'est accrue de 14 % par an. La production agricole se développe à un rythme sensiblement plus élevé que la population, et l'épargne intérieure atteint près de 12 % du produit national brut. Le Troisième Plan vise à porter le taux d'accroissement annuel à 6,5 %, bien que la diminution des disponibilités provenant de l'assistance étrangère ait pour effet de ralentir cet essor.

72. Devant l'échec de la première Décennie du développement, il importe que la communauté internationale prenne des engagements plus fermes en ce qui concerne la décennie suivante. Pour cette raison, la délégation du Pakistan appuie sans réserve l'idée que les Nations Unies adoptent une charte du développement, qui soit non pas une formule creuse, mais un document reflétant le fait, admis par l'ensemble de la communauté mondiale, que le progrès des pays sous-développés intéresse le monde entier. Les objectifs à atteindre au cours de la deuxième décennie devront être précisés aussi clairement que possible et exprimés tant sous la forme de taux minimaux d'expansion que d'indices de consommation alimentaire par habitant et de normes applicables en matière de santé publique, d'enseignement et d'emploi. Il conviendra, en outre, de préciser les moyens propres à permettre la réalisation de ces objectifs, d'établir des garanties contre tout échec et de définir clairement les responsabilités tant des pays en voie de développement que des pays développés. Plus précisément, les pays en voie de développement doivent reconnaître qu'ils sont eux-mêmes responsables au premier chef de leur développement et être prêts à consentir les sacrifices qu'imposent la mobilisation de l'épargne et la mise en œuvre des réformes institutionnelles indispensables au développement; ceux qui souffrent d'une surpopulation doivent également être prêts à formuler et à appliquer des programmes efficaces de planification familiale. Pour leur part, les pays développés devront s'engager, individuellement et collectivement, à consacrer à l'expansion des pays en voie de développement une part de leur produit national brut qui ne devrait en aucun cas être inférieure à 1 % et à abandonner leurs politiques commerciales restrictives à l'égard des produits qu'ils importent des pays en voie de développement. Cet engagement devrait prendre la forme de promesses précises, et l'on devrait procéder chaque année à une évaluation des résultats obtenus tant par les pays en voie de développement que par les pays développés, ce qui permettrait d'exercer une pression morale effective sur tous les pays. Si, pour une raison quelconque, un pays développé se montrait incapable de fournir la totalité de l'aide économique promise en vertu de la charte du développement, il pourrait même être invité à compenser ce retard au cours des années suivantes.

73. Les conditions dans lesquelles l'aide est fournie présentent une importance cruciale; les clauses restrictives dont s'assortit l'octroi de certains crédits empêchent les pays emprunteurs de se procurer les produits dont ils ont besoin en tirant parti de la concurrence internationale, et l'argument selon lequel le coût plus élevé des marchandises achetées à l'aide de ces

crédits liés doit être supporté par l'emprunteur ne se justifie guère. En pareil cas, la différence entre le cours mondial et le cours réellement appliqué par les fournisseurs des pays créanciers devrait être imputée à ces derniers, car il n'est que juste qu'ils payent d'un certain prix le développement de l'exportation de produits qui autrement seraient incapables d'affronter la concurrence.

74. Dans certains cas, l'assistance prenant la forme de crédit-fournisseurs, et ce crédit n'étant accordé qu'à court terme, le service de la dette devient très lourd à supporter pour les pays emprunteurs. Pour cette raison, il conviendrait d'envisager des arrangements institutionnels permettant de convertir ces crédits à court terme en crédits à long terme. Par exemple, à l'échéance, ces crédits pourraient être repris par une institution internationale de crédit et le délai de remboursement prorogé. Ce genre d'arrangement permettrait d'assouplir considérablement les conditions, habituellement très strictes, auxquelles sont accordés les crédits-fournisseurs. Il conviendrait également d'aider les pays en voie de développement en créant un service de renseignements sur les marchés, chargé de leur fournir des données sur les cours normalement pratiqués des produits indispensables au développement. Ces renseignements les aideraient à discuter le prix des marchandises qu'ils achèteraient à l'aide de crédits liés; éventuellement, ce service pourrait être assuré par une institution internationale telle que la BIRD.

75. Passant au problème de l'aide alimentaire multilatérale, M. Ahmad exprime l'avis que, moyennant un travail de planification et des efforts appropriés, les pays en voie de développement doivent pouvoir parvenir à une production optimale de céréales; mais le nœud du problème réside dans les mesures à prendre pour combler leurs déficits alimentaires dans l'intervalle. La combinaison d'une aide alimentaire multilatérale et bilatérale est l'une des solutions possibles, et les progrès techniques récents offrent de nouvelles possibilités de réaliser une percée dans le domaine de l'agriculture. C'est ainsi que, grâce à l'introduction de variétés améliorées de semences, à l'emploi plus généralisé d'engrais et de pesticides et à l'irrigation, le Pakistan espère parvenir d'ici à trois ans à une production de céréales suffisante pour répondre à ses besoins. En tout état de cause, la formation de réserves alimentaires que recommande le Secrétaire général constitue certainement, en période critique, une assurance que l'on a trop longtemps négligée; la délégation pakistanaise suggère que le choix des emplacements de ces réserves soit effectué sur une base régionale.

76. En matière de commerce et de développement, il ressort des événements survenus depuis trois ans que la politique des pays développés ne répond toujours pas aux recommandations de la CNUCED; à certains égards, on constate même une régression plutôt qu'un progrès dans leur mise en œuvre. En outre, sans sous-estimer les progrès accomplis au cours des négociations Kennedy, la délégation pakistanaise estime, comme le Secrétaire général, que les pays en voie de développement ne peuvent manquer d'être déçus du fait que,

selon toute probabilité, ils en tireront bien moins d'avantages que les pays développés. Elle espère que la question des préférences accordées par les pays développés aux pays en voie de développement sera résolue d'une façon satisfaisante au cours de la deuxième session de la CNUCED et qu'un accord sera conclu sur l'octroi par tous les pays développés d'un système efficace de préférences à tous les pays en voie de développement, sans discrimination ni contrepartie.

77. En conclusion, M. Ahmad fait état de l'expérience dynamique de coopération régionale entreprise par l'Iran, la Turquie et le Pakistan; c'est grâce à la bonne volonté politique et aux liens étroits existant entre ces pays que leur association a pu être réalisée.

78. M. LABOUISSÉ (Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance) remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles qu'il a prononcées à la 1481^e séance concernant l'aptitude du FISE à répondre promptement aux besoins urgents des enfants; cela a toujours été et restera l'un des aspects importants des activités de cet organisme. Au cours de l'année écoulée, le FISE a reçu deux demandes importantes pour ce genre d'aide. La première émanait de l'Inde, à qui le FISE a accordé une allocation spéciale de 1,4 million de dollars en aide alimentaire d'urgence et autres secours connexes dans les régions du Bihar et de l'Uttar Pradesh qui avaient souffert de la sécheresse. La deuxième provenait du Moyen-Orient; différents types d'aide d'urgence ont été fournis à cette région pour un montant de plus de 500 000 dollars, et l'objectif pourrait être de 1 million de dollars, suivant les événements.

79. Depuis plusieurs années, le FISE consacre la plus grande partie de ses ressources à satisfaire les besoins à longue échéance des enfants dans les pays en voie de développement, afin de les préparer à mener une existence utile et à contribuer ainsi au développement économique et social de leur pays. Mais l'élan humanitaire qui porte à aider les enfants dans le besoin reste un mobile important pour l'octroi d'une aide par le FISE et est probablement la raison principale du soutien bénévole qu'il reçoit notamment des particuliers, dont les contributions dépassent maintenant 20 % de ses disponibilités annuelles totales.

80. M. Labouisse souligne l'importance des rapports qui existent entre les programmes consacrés aux enfants et les programmes de développement économique et social des pays où ils vivent, étant donné que le stade de développement d'un pays détermine les conditions dans lesquelles les enfants naissent, vivent et grandissent et que le développement national lui-même dépend en grande partie de la qualité des jeunes générations.

81. Dans les efforts qu'il déploie pour favoriser le développement, le FISE s'efforce de plus en plus de concevoir sa politique dans une optique nationale, car le meilleur usage qu'il puisse faire de ses ressources est de s'en servir pour appuyer les programmes importants entrepris en faveur de l'enfance et de la jeunesse auxquels les différents pays ont reconnu un ordre de priorité élevé dans le cadre de leur développement. Afin de suivre l'évolution des besoins, les représentants du FISE

s'efforcent d'établir sur place un ordre de priorité national, en accord avec chaque pays et compte tenu des conditions locales, et de mettre au point les moyens de constituer les services nationaux permanents nécessaires. Cependant, comme le FISE n'a que des ressources extrêmement limitées par rapport aux besoins globaux, son rôle est essentiellement celui d'un agent catalyseur chargé d'encourager les projets pilotes qui, une fois couronnés de succès, attirent de nouvelles ressources et se transforment de la sorte en entreprises plus vastes à l'échelon national.

82. Avec l'autorisation de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, le FISE est prêt à fournir une aide dans tous les domaines où elle peut servir les intérêts des enfants, dont les besoins sont reconnus conformément aux priorités établies par le pays intéressé. Sur les principales affectations de crédits approuvées pour 1967, par exemple, 52 % concernent l'hygiène, 13 % la nutrition, 5 % la protection et 24 % l'enseignement. Le montant affecté à l'enseignement est beaucoup plus élevé que les années précédentes et, bien que le pourcentage consacré aux activités sanitaires ait baissé, sa valeur effective en dollars a augmenté de façon sensible. Ces allocations comprennent également l'aide usuelle du FISE pour les programmes de planification familiale qui font partie des programmes sanitaires normaux. Environ un tiers des fonds du FISE sont consacrés à la formation, qui est dispensée autant que possible dans le cadre où les étudiants continueront de vivre. En outre, une place particulière a été donnée à la formation du personnel des niveaux moyen et inférieur qui sera responsable à son tour, à l'échelon local ou opérationnel, de la formation des cadres nécessaires pour assurer le succès des programmes.

83. En ce qui concerne la coordination, M. Labouisse se félicite que l'on ait loué le FISE en maintes occasions pour la manière dont il coordonne l'aide qu'il fournit avec celle des autres institutions spécialisées. A l'échelon des décisions, la coordination consiste à préparer pour chaque projet un plan détaillé des opérations tant avec le pays intéressé qu'avec les autres institutions spécialisées qui y participent ; quel que soit le type de projet, le FISE consulte toujours l'organisation technique en cause. S'agissant du PNUD, le personnel local du FISE a reçu pour instructions de tenir les représentants résidents au courant de toutes ses activités, pour leur permettre de conseiller les gouvernements sur les priorités à établir dans leurs efforts de développement et pour que les gouvernements à leur tour, puissent se rendre compte de l'importance et de l'urgence relatives des différents programmes du FISE. Le FISE se félicite que ces rapports aient été clairement définis dans les nouveaux principes de coordination contenus dans le rapport du Secrétaire général sur la coordination à l'échelon national (E/4336).

84. Au Siège, le FISE a mis au point un certain nombre de dispositions pour la coordination interorganisations.

Par exemple, les représentants de la FAO, de l'UNESCO et de l'OMS ont désigné des conseillers auprès du FISE à New York. Des dispositions semblables, bien que moins formelles, ont été arrêtées avec la Commission du développement social. Il y a toujours eu des consultations entre le PNUD et le FISE sur des projets d'intérêt commun, et les réunions entre fonctionnaires supérieurs des secrétariats sont maintenant de plus en plus fréquentes. En outre, les organes directeurs de la FAO et de l'OMS ont créé, avec le Conseil d'administration du FISE, des comités mixtes composés de cinq représentants de chaque organisation chargés d'examiner les questions de politique d'intérêt commun. Des réunions de fonctionnaires supérieurs des secrétariats du FISE et de l'UNESCO ont également lieu pour les mêmes fins. Un groupe consultatif sur les protéines, composé de représentants de la FAO, de l'OMS et du FISE, a été créé à New York, et le FISE se félicite d'avoir participé aux travaux sur les protéines du Comité consultatif pour l'application de la science et de la technique au développement.

85. D'une manière générale, la coordination des travaux du FISE avec ceux des autres institutions des Nations Unies est bonne et s'améliore encore. Toutefois, les politiques coordonnées des institutions spécialisées ne restent pas statiques, et le FISE se plaît à constater une évolution des plus significative et heureuse, à savoir la reconnaissance croissante par toutes les institutions et par tous les gouvernements de l'importance de la mise en valeur des ressources humaines dès les premières années de la vie.

86. En ce qui concerne les fonds supplémentaires dont le FISE a besoin, M. Labouisse dit que, depuis quelques années, le niveau de ses allocations annuelles varie entre 30 et 35 millions de dollars. En 1966, impressionné non seulement par l'immensité des besoins des enfants mais aussi par les nombreuses possibilités pratiques que des projets mieux conçus et plus vastes offraient de satisfaire ces besoins, M. Labouisse a proposé au Conseil d'administration un objectif de 50 millions de dollars à atteindre d'ici à la fin de la présente décennie. Le Conseil d'administration a chaleureusement appuyé cette proposition, dont le Conseil économique et social et l'Assemblée générale ont, par la suite, pris note avec approbation. En 1967, l'affectation de 50 millions de dollars qu'il avait proposée pour faire face aux dépenses décidées pour l'année à venir a été approuvée par le Conseil d'administration. Ce faisant, toutefois, le FISE a tablé sur un accroissement de disponibilités suffisamment rapide pour soutenir le niveau des dépenses. Malgré des signes encourageants, il n'est pas sûr que l'objectif puisse être atteint, et c'est pourquoi M. Labouisse demande instamment aux membres du Conseil de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour appuyer les efforts du FISE.

La séance est levée à 13 h 10.